

CRISE DU CORONAVIRUS **VINGT ET UNIÈME AUDIO-CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La réunion de ce jour avait pour objet le PRA, Plan de reprise d'Activité qui n'avait pu être qu'esquissé jeudi dernier. Deux prérequis pour la CFDT Douane sur le sujet, tester massivement l'ensemble des douaniers car notre position stratégique au cœur des flux de marchandises l'exige et reconnaître l'imputabilité professionnelle de la contamination au Covid19.

Avant d'évoquer le PRA, la CFDT est intervenue une fois de plus sur l'ordonnance Congés/RTT car nous avons appris en fin de semaine dernière que les policiers avaient obtenu une dérogation.

CONGÉS/RTT : LA DG PROPOSE UNE OUVERTURE !

L'Ordonnance du 15 avril 2020 RTT/congés Covid-19, imposant aux agents des Fonctions Publiques placés en Autorisation Spéciale d'Absence la prise de 10 jours de congés pendant la période d'état d'urgence sanitaire, prévoit que ces congés supprimés seront proratisés en fonction du nombre de jours de présence ou de télétravail. La directrice générale des douanes a expliqué que les périodes de réserve opérationnelle ne pouvaient être comptées que comme une position d'Autorisation d'Absence et que l'ordonnance ne permettait aucune autre interprétation. Pire, des agents qui ont télétravaillé sur les Autorisations d'Absence, se verront aussi retirer des RTT.

Pourtant, nous venons d'apprendre que le ministre de l'intérieur en a décidé autrement pour les policiers. En effet, pour ces derniers, la réserve opérationnelle comptera comme une période de travail et ne sera pas soumise aux règles d'écêtement des RTT.

Dès jeudi soir, la CFDT Douane alertait sur cette différence de traitement inadmissible pour deux corps de métiers qui travaillent souvent côte à côte. Que dit notre ministre ? Pourquoi une telle différence de traitement ?

Réponse : La Directrice générale se dit prête à faire évoluer la doctrine, elle fait le constat qu'il existe en Surveillance deux types de situation :

- des agents qui ont alterné des périodes d'activité et des périodes de réserve sous forme d'autorisation d'absence.
- des agents qui n'ont pas eu d'activité depuis le 16 mars (car ils sont en garde d'enfant, immuno-déprimés ou parce que leur unité a cessé toute activité).

La DG émet la proposition de ne pas retirer de RTT pour les agents qui sont dans la première situation. Étant donné la difficulté de traiter une telle question en audio conférence, il convient maintenant d'attendre la note de service pour confirmation définitive.

ASA GARDE D'ENFANT : AU 1ER JUIN C'EST FINI !

Le ministre Olivier Dussopt l'a confirmé hier : « à partir du 1er juin, il n'y aura plus d'autorisation spéciale d'absence pour les parents qui ont une solution de garde ou de scolarisation... Les parents devront apporter la preuve de leur difficulté de garde ! »

Cette décision est bien sûr totalement scandaleuse car elle semble méconnaître les difficultés que vont rencontrer les parents d'enfants (notamment ceux en bas âge), face à des écoles qui annoncent déjà qu'elles ne prendront les enfants qu'un jour sur deux ou une semaine sur deux ! Cette annonce vient aussi contredire les propos du ministre de l'Éducation Nationale qui avait annoncé que les parents auraient le choix de mettre ou pas leurs enfants à l'école ! Où est le choix ?

Les parents n'auront donc pas d'autres alternatives que de prendre des congés ! S'il leur en reste après le hold-up organisé par le ministère.

Réponse : Le format de l'audio conférence n'a pas permis à la DG de répondre à notre question. Nous y reviendrons jeudi prochain car il faut absolument que les agents soient clairement informés.

PERSONNES À RISQUE / PERSONNES FRAGILES

Le PRA évoque enfin la situation de ceux d'entre nous qui souffrent de diverses pathologies et qui constituent ce que le gouvernement appelle les personnes « à risque ». L'ordonnance reste difficile à comprendre. Elle fait basculer les salariés du privé du congé maladie au chômage partiel, et reste peu précise concernant le sort qui sera réservé aux fonctionnaires. Comme la marotte de ce gouvernement est d'aligner le public sur le privé, on craint le pire !

Pour la CFDT Douane, il est hors de question d'imposer des arrêts maladie.

La priorité doit être donnée au télétravail, à défaut aux autorisations d'absence et pour les agents de la surveillance, il faut envisager de réorienter les collègues sur des missions d'analyse de risque en télétravail.

Réponse : Les chefs de service seront amenés à placer ces agents en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence, sur la base de l'avis du médecin de prévention, de l'analyse de l'activité des agents et du matériel informatique dont ils disposent, de leur situation parentale ou encore des échanges entretenus avec eux. Pour les agents de la surveillance, la DG n'exclut pas le télétravail et cherche actuellement les missions qui pourront leur être confiées

Notre analyse : L'épée de Damoclès de l'arrêt maladie imposé est enfin levée. Nous attendons maintenant les pistes de télétravail pour les agents de la Surveillance mais les orientations de la DG vont dans le bon sens.

RESTAURATION COLLECTIVE

Le ministère a annoncé la généralisation dans un premiers temps des repas froids dans les restaurations collectives et le maintien en vigueur du décret sur le remboursement d'un taux de repas (sur justificatif) pour les agents n'ayant pas accès à un restaurant collectif.

La CFDT douane tient d'ailleurs à signaler qu'il existe des blocages dans certaines unités surveillance à qui l'ont refusé le bénéfice de cette prise en charge.

Pourtant, la note DG du 11/04/2020 n'exclut pas les services de la surveillance. Nous demandons donc à la DG de mettre fin le plus vite possible à ces errements et nous avons aussi rappeler l'engagement de la Direction Générale d'accepter tout justificatif cohérent (ticket de supermarché, etc...)



AGENTS QUI TRAVAILLENT LOIN DE LEUR DOMICILE

La CFDT Douane souhaite mettre le focus sur la situation des agents qui travaillent loin de leur domicile.

Il peut s'agir d'agents qui exercent sur des BSI avec services courts et font parfois plus d'une centaine de kilomètres par service ou d'agents qui exercent sur des grands centres, en service long de 12 heures et ont leur résidence familiale à des centaines de kilomètres de leur lieu de travail.

On a bien compris que la politique d'Autorisation d'Absence a fait long feu mais pour autant, il sera toujours impossible de faire des longs trajets.

La CFDT réitère donc sa revendication qui devient maintenant plus que justifiée et révèle même un caractère d'urgence : Il faut autoriser les agents qui le souhaitent et qui en font la demande, à exercer leurs missions sur l'unité la plus proche de leur domicile.

Réponse : La Direction Générale ne semble pas fermée sur le sujet mais pour autant, à ce stade, il n'avance pas d'un iota. Nous avons donc conclu notre intervention du jour sur le sujet en espérant que des portes s'ouvrent pour le prochain GT.

AGENTS STAGIAIRES

Le PRA prévoit au plus tard le 15 mai, la publication des arrêtés pour les oraux de concours. Alléluia ! On nous promet un arbitrage depuis 3 semaines . Contre toute logique, les oraux de fin de stage semblent maintenus, a priori fin mai début juin pour les ACP2 2019, en septembre pour les Contrôleurs 2019.

Pour les Inspecteurs-Élèves, les deux dernières épreuves écrites sont annulées mais l'oral final est maintenu ; il se déroulera du 26 au 29 mai. **À peine deux semaines pour se mettre à jour, mission impossible !**

La communication des postes se fera le 15 juin et la commission d'affectation le 30 juin.

MAÎTRES-CHIEN

Le PRA de la DG maintient la note de la médecine de prévention sur les contrôles des équipes cynotechniques.

Pourtant, la CFDT Douane a fait la preuve que la note de l'ANSES sur laquelle s'appuie cette note est obsolète. Nous demandons son abrogation.

Réponse : La DG a bien noté l'émoi dans la communauté des EMC. Elle va se pencher sur la note et demande un délai pour étudier à nouveau les conclusions de l'ANSES.

PRA : LES ENJEUX

L'enjeu que nous devons collectivement relever est une reprise progressive et ordonnée de nos missions car nous allons devoir vivre un certain temps (en l'absence notamment de vaccins pour l'instant) avec le risque sanitaire. La CFDT Douane appelle donc à un redémarrage maîtrisé dans le strict respect de la santé et de la sécurité des agents et de la population. C'est pourquoi, il faut :

- Une reprise en phase avec l'évolution de l'épidémie (priorisation du télétravail, sécurisation optimale des conditions de travail des personnels dits « fragiles » ...)
- Une reprise en phase avec les capacités de l'ensemble des services de la DGDDI (problématique d'achat de véhicules, d'ordinateurs portables, d'équipements de protection, places de parking ...).
- Quelques points spécifiques nous apparaissent importants à traiter :
- La gestion des flux des agents dans les locaux : des plans de circulation
- Dans les locaux communs : la séparation des flux entre agents et usagers
- Dans les espaces partagés de travail : le respect du volume minimum de 4m2 par agent hors armoires et espaces de circulation – dans les bureaux à 2 personnes : ne prévoir qu'une seule personne
- La spécificité des villes métropoles et de l'IDF en raison des transports en communs et les risques de contamination

PRA : VOS REVENDICATIONS

Dès vendredi, nous faisons une synthèse de vos remontés de terrains.

Nous les avons classées en 5 thèmes : Le volet RH / Matériel-informatique / Locaux / Contrôle-Mission-Métier / Transport domicile-travail.

Voici le lien vers le tract dans lequel vous retrouverez la liste des revendications au chapitre « REPRISE D'ACTIVITÉ : DITES-NOUS CE DONT VOUS AVEZ BESOIN, ON VOUS RÉPONDRA PLUS TARD ! »

https://finances.cfdt.fr/portail/finance/crise-du-coronavirus-vingtieme-audioconference-avec-la-direction-generale-srv2_1117415

PRA : DES ERREMENTS À CORRIGER RAPIDEMENT:

Télétravail

Les consommables (cartouches d'encre, papier) doivent être remboursés aux télétravailleurs. De même, il existe une accumulation de coûts accessoires (forfaits internet, téléphone...) qui mérite de se pencher sur un forfait télétravail.

Visio-conférence

Le recours aux outils de visioconférence doit être systématisé dans les bureaux et directions pour la réception du public et des opérateurs. A défaut, toute personne extérieure pénétrant dans un bureau devra être en possession d'un masque.

Agents Berkani

L'entretien des locaux sera au cœur du dispositif de reprise d'activité. Nous avons contacté des agents Berkani et pour bon nombre d'entre eux, ils n'ont toujours pas reçu d'instructions particulières, ni de matériel supplémentaire. On ne leur a pas demandé s'ils souhaitent ou s'ils pouvaient augmenter leur nombre d'heures d'intervention.

Climatisation

C'est un sujet important pour l'ensemble du territoire mais nous avons une pensée toute particulière pour les collègues en Outre-mer. Nous n'avons à ce jour aucune garantie sur la contamination aéroportée par le covid 19 mais le principe de précaution doit s'appliquer. Les systèmes de filtration de nos climatisations de nos locaux sont-elles adaptées ? Nous demandons des certifications sur le sujet.

Transport en commun

Le PRA parle de « port éventuel du masque dans les transports en commun » .

Pour la CFDT, pas besoin d'attendre de consignes du gouvernement ! La dotation de masque doit être obligatoire pour tous les agents qui sont amenés à prendre les transports en commun.

Les dotations collectives

Pour des raisons d'économie, certaines unités ont encore des dotations collectives (menottes, chasubles, bâtons télescopiques...). Dans le contexte, il sera donc opportun pour la reprise, d'assigner à chacun des équipements individuels.

Véhicules de service

A partir du 11 mai, l'administration a pour ambition de mettre 3 à 4 agents par véhicule (avec un masque)... mais il ne faudra pas être à moins de 2 mètres dans les locaux....

C'est aberrant !



**CORONAVIRUS
COVID-19**

**Des réponses à vos questions
sur la **FAQ** de la CFDT**

ou en écrivant à covid-19@cfdt.fr

Déplacement des infracteurs

Pour limiter le risque de contamination, les notes prévoient que l'infracteur soit derrière le chauffeur... En quoi la pandémie de Covid19 nous permet d'oublier nos règles élémentaires de sécurité ? Niet.

De plus, aucune instruction n'est donnée pour la conduite et le retour à l'unité des véhicules des infracteurs ?

Port du masque et EPI:

Le PRA ne prévoit le port du masque que dans le cas de contrôle à deux agents à l'intérieur du PL pour déplacer les cartons !

Pour la CFDT, c'est insuffisant. Les agents qui le souhaitent doivent pouvoir avoir un masque pour tous les contrôles.

Nous demandons aussi que des housses de siège plastique de garagiste soient à disposition pour le contrôle des VL et des cabines.

Cotes de service en surveillance

Les processus de désinfection des équipements vont prendre du temps.

C'est pourquoi la CFDT Douane demande qu'aucun service ne soit inférieur à 7h30. De même, nous demandons la sanctuarisation des services de 12 heures pour les unités qui en bénéficient.

Nous sommes désolés de ne pouvoir être plus exhaustifs sur le sujet. L'exercice est déjà difficile en audio-conférence et le compte rendu s'en ressent obligatoirement. Ce Groupe de Travail se poursuit jeudi. Nous espérons d'ici-là obtenir des réponses à nos questions en instance. Vous pouvez en attendant, continuer à nous faire parvenir vos interrogations sur le PRA.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287



ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au lundi 4 mai: nous comptons 55 agents malades soit 13 collègues de moins par rapport au jeudi 29 avril.

**PROCHAINE RÉUNION JEUDI 7 MAI À 09H00,
TOUJOURS SUR LE PLAN DE REPRISE.
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.**



	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents en ASA	Nombre total d'agents en télétravail	<i>Total agents domicile</i>	Nombre total d'agents OP/CO AGen quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	<i>Total agents en quatorzaine</i>	Nombre total d'agents OP/CO AGmalades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	<i>Total agents malades du COVID 19</i>
DI DR SCN										
DI Grand Est	274	563	215	778	0	2	2	2	3	5
DI IDF	208	557	334	891	2	3	5	7	10	17
DI NORMANDIE	122	301	295	596	0	0	0	0	0	0
DI PACA CORSE	184	362	273	635	1	1	2	0	0	0
DI BRETAGNE PDL	146	179	259	438	0	1	1	0	0	0
DINA	158	291	454	745	0	0	0	0	0	0
DI BFCCVL	154	276	120	396	0	0	0	0	1	1
DI HAUTS DE FRANCE	356	661	202	863	1	1	2	1	6	7
DIPA	193	1163	109	1272	2	5	7	6	12	18
DI OCCITANIE	188	349	341	690	0	0	0	0	0	0
DNRED	450	170	128	298	0	0	0	1	0	1
DI ARA	330	631	296	927	1	1	2	1	0	1
DNGCD	153	364	176	540	0	1	1	0	1	1
DNRFP	39	67	465	532	0	0	0	0	0	0
DNSCE	23	19	152	171	0	0	0	0	0	0
CID	26	25	117	142	0	0	0	1	0	1
SEJF	8	8	240	248	0	0	0	1	0	1
DR MAYOTTE	20	49	13	62	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	40	111	41	152	0	0	0	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	77	1	0	1	0	0	0	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	56	131	40	88	4	0	4	0	1	1
DR GUADELOUPE	34	145	47	192	1	0	1	0	0	0
DR GUYANE	60	80	8	88	0	1	1	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	21	0	1	1	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	14	59	37	96	0	0	0	0	0	0
DIRECTION GENERALE										
RH1	0	1	21	22	0	0	0	0	0	0
RH2	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0
RH3	9	1	29	30	0	0	0	0	0	0
RH4	1	0	10	10	0	0	0	0	0	0
MOMRH	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SDRH	11	2	89	91	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	15	15	0	0	0	0	0	0
FIN1	0	7	24	31	0	0	0	0	0	0
FIN2	1	0	27	27	0	0	0	1	0	1
FIN3	2	0	24	24	0	0	0	0	0	0
EPA MASSE	1	0	12	12	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD FIN	5	7	89	96	0	0	0	1	0	1
SI1	0	0	27	27	0	0	0	0	0	0
SI2	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0
SI3	1	0	18	18	0	0	0	0	0	0
Cellule innovation	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
SD	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
SDSI	1	0	66	66	0	0	0	0	0	0
JCF1	1	2	24	26	0	0	0	0	0	0
JCF2	1	2	17	19	0	0	0	0	0	0
JCF3	1	0	26	26	0	0	0	0	0	0
SARC	6	12	33	45	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD JCF	10	16	102	118	0	0	0	0	0	0
COMINT1	0	0	33	33	0	0	0	0	0	0
COMINT2	5	1	23	24	0	0	0	0	0	0
COMINT3	4	1	38	39	0	0	0	0	0	0
MA2E	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
COMINT	10	2	97	99	0	0	0	0	0	0
FID1	3	0	21	21	0	0	0	0	0	0
FID2	1	0	13	13	0	0	0	0	0	0
FID3	1	0	25	25	0	0	0	0	0	0
SD	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SD FID	7	0	59	59	0	0	0	0	0	0
DSECE	4	0	17	17	0	0	0	0	0	0
Réseau1	0	0	14	14	0	0	0	0	0	0
Réseau2	1	0	29	29	0	0	0	0	0	0
Transversalité /Outre-Me	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Mission fiscale	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	2	0	52	52	0	0	0	0	0	0
IS	0	1	21	22	0	0	0	0	0	0
COM	0	0	22	22	0	0	0	0	0	0
PSG	0	1	13	14	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 384	6 591	5 009	11 600	12	16	28	21	34	55
TOTAL DI	3 334	6 562	4 363	10 925	12	16	28	20	34	54
TOTAL DG	50	29	646	675	0	0	0	1	0	1